



Département de Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne/mer
Canton de Samer

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseiller en exercice : 14
Présents : 10
Excusé(s)/Absent(s) : 1
Procuration : 1
Absents : 4
Quorum : 8

Délibération du Conseil Municipal n°2024-13 du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du quatre avril deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs Caplier Julien, Montador Gilles, Seillier David, Poquet Sébastien et Madame Carpentier Caroline

Madame Thellier Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser si il y a.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « détermination des résultats »,
Vu les dispositions des articles L,2311-5 et R, 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Mme Watez, adjointe au Maire, et après en avoir délibéré,
Vu l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 153 631.63 €
au compte 1068 (recette d'investissement) : 25 000 €

- de reporter à la section d'investissement du budget primitif 2023 l'excédent de financement cumulé

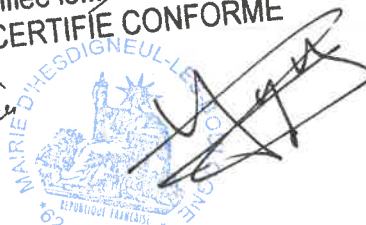
au compte 001 (report d'investissement) : 90 949.12 €

- de reprendre ces résultats au budget primitif 2024.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le... 16/04/2024
Publiée ou Notifiée le... 16/04/2024.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Yves Hennequin



Pour Extrait Conforme,
Le Maire

Yves Hennequin



REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée F.legalite.com

99_DE-062-216204461-2024 04 10-202413-DF